reux de confier un si grand pouvoir aux gouvernements locaux, et de faire savoir au monde que les droits même de la propriété ne seraient plus respectés. On a prétendu que pour que cette mesure ait son effet il faudrait l'adopter immédiatement; ce n'est pas mon avis. Pourquoi tant se hater, et en quoi nous serait-il préjudiciable de différer de quelques mois? Cette union bien formée nous mettra, dit-on, à même de défier l'univers entier et nous assurera une paix inaltérable. Je veux bien croire qu'elle augmentera la facilité des communications mais je doute qu'elle augmente notre force. Je ne comprends pas comment les citoyens du Nouveau-Brunswick pourraient laisser leurs frontières sans défense pour venir à notre secours. Si j'ai mal compris l'exposé des ministres qu'ils veuillent bien me démontrer encore comment ce surcrost de force nous sera acquis? Trois ou quatre provinces vont s'ajouter à l'union, mais notre frontière sera augmentée en étendue beaucoup plus que nous le serons en forces. Les partisans de ce projet nous disent que les flottes de la Grande-Bretagne pourraient défendre St. Jean, par exemple, tandis que nos volontaires voleraient à la frontière, mais le chemin de fer intercolonial, suivant la frontère, serait sujet à des attaques continuelles et nous. n'aurions personne pour le défendre. Le Bas-Canada pourrait toujours être attaqué par les Etats du Maine et de Vermont, et le Haut-Canada par celui de New-York. En pareilles circonstances chaque portion de la confédération aurait assez de ses propres affaires. La religion nous recommande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes mais pas mieux que nous mêmes. (Rires.) On ne nous a pas dit quel serait le budget affecté à la défense, et même l'hon. M. TILLEY a eu soin de se taire sur ce point. La province vient de dépenser dernièrement \$400,000 pour envoyer quelques volontaires à la frontière. Si les garanties du projet de confédération ne sont pas suffisantes pourquoi augmenter nos défenses sur ce point? Nous sommes aussi en sureté que nous le serons alors. L'hon. promier a dit que nous étions sur un plan incliné, alors faisons comme la Hollande, construisons des digues pour ne pas glisser dans l'océan de la grande confédération américaine. (Rires!) Si nous devons être engloutis dans une avalanche ou glisser graduellement jusqu'au fond de l'abime c'est la confédération qui va nous sauver! Alors rendons graces à la confédération ! Si

nous nous étions simplement arrangés avec le Haut-Canada au lieu de chercher à créer une nouvelle nationalité les choses auraient été beaucoup mieux. Le Canada a eu des difficultés avec les Etats-Unis, mais ils ne nous ont jamais menacés d'une aggression excepté lorsqu'ils ent été en guerre avec la Grande-Bretagne,—je crois même qu'aujourd'hui ils ne songent pas le moins du monde à nous envahir. Si nous voulons avoir une constitution durable il faut qu'elle ait sa base sur les sympathies du peuple. (Ecoutes!) Tant qu'elle ne jouira pas de ces sympathies les innovations seront mal reques. Il faut que le peuple comprenne à quoi on l'engage, et il faut qu'il se dévoue au nouveau projet. (Ecoutes!) Pourquoi l'Angleterre a-t-elle toujours résisté aux tentatives faites contre sa constitution? Parceque chaque anneau de cette grande chaîne avait été conquis par la résistance à l'oppression et au prix du sang, (écoutez!) par la résistance au despotisme des rois: (écoutes !) c'est pourquoi le peuple s'attache si fortement à ses droits. (Ecoutes!) C'est pourquoi cette constitution a des bases si solides, pourquoi elle a duré si longtemps et pourquoi elle durera peut-être toujours. (Ecouter!) La constitution qu'on nous demande n'a que des fondements de sable. Elle a été élaborée à la hâte par quelques hommes animés d'un vif désir pour le bien de leur pays, habiles aussi, j'en conviens, mais qui, dans si peu de temps, n'ont pu envisager toutes les faces de la question. Je le répôte, il est nécessaire qu'on fassse appel au peuple qui jusqu'ici n'a pas été consulté sur cette question. L'approbation générale dont on fait grand bruit n'a peut-être été produite qu'en vue d'une attente prochaine des détails dont plusieurs seraient indubitablement conbattus, et aussi graces aux efforts d'une presse bien payée dont les opinions n'ont pour moi qu'une faible valeur. La nation n'approuvera pas la marche qu'on veut suivre, pour moi, je ne donnerai pas mon vote en faveur du projet avant d'avoir consulté mes commettants. Voici l'amendement que je propose de substituer au huitième article :-

"Le Haut-Canada sera représenté dans le conseil législatif par 24 membres élus, et le Bas-Canada par 24 membres élus, et les provinces maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du Canada; la Nouvelle-Ecosse devant avoir dix membres, le Nouveau-Brunswick dix, et l'Île du Princes Edouard quatre; et les membres actuels du conseil législatif du Canada, à vie et élus, seront membres du premier conseil législatif du parlement